

PROJET IMMOBILIER ou MAISON MEDICALE?

Ce vendredi 13 mars, les Villiérains ont été conviés à une réunion d'information sur un **projet de création de « maison médicale »** sur notre commune.

Lors de la présentation de ce projet par Mme GUILLET et Mr POINSE (adjoints au Maire de Villiers), nous avons vite compris que la maison médicale (et non centre public de santé) n'était qu'un prétexte à un **projet immobilier**, travaillé avec un promoteur privé, TRADI-ART, destiné principalement aux personnes âgées. Le représentant TRADI-ART a fait un déballage du projet immobilier, avec détail des logements grand confort, ascenseurs, normes diverses, places de parkings... La partie médicale du projet est vite devenue secondaire.

Cependant, nous avons pu interroger les représentants de la municipalité sur la partie « soins » du programme :

Pourquoi ce projet a été travaillé en solitaire sans y adjoindre l'agglomération du Val d'Orge, nécessaire pour l'obtention des financements, et de façon à répondre aux besoins des communes voisines en créant un centre public de santé, alors que de nombreuses municipalités sont intéressées ?

Pourquoi avez-vous orienté votre projet sur une « maison de santé », ce qui ne répond pas aux besoins de la population ?

Mr POINSE affirme, en réponse à mon interrogation : « ce projet n'avait pas à être travaillé avec l'agglomération, puisque ce n'est pas de sa compétence...de plus, grâce à ce projet de maison de santé, nous avons pu obtenir des financements de l'ARS ».

Ce projet est bien de la compétence de l'agglomération. Dans certaines communes et agglomérations, des élus parviennent à développer la volonté de travail collectif des médecins, le salariat qui séduit les jeunes médecins dont 55 % sont des femmes tout en permettant le tiers payant, l'approche globale des patients, le développement de la prévention.

Jérôme Guedj, président du CG de l'Essonne, dit : «... Il faut attirer de nouveaux praticiens et mettre en synergie les acteurs de la santé en soutenant par exemple la **création de centres publics de santé ou de maisons de santé pluri-professionnelles**... ».

Oui, les financements sont possibles, quand on veut se donner les moyens d'y travailler.

«... De plus, il a fallu faire vite, a dit Mme GUILLET, car bientôt nos médecins vont partir en retraite, le nombre de médecins sur Villiers est insuffisant et de plus, les cabinets de médecins existants ne sont pas aux normes handicapés, ce qui est impératif pour 2017, le choix que la mairie s'est donc orienté sur une maison de santé... »

Oui, il est vrai que le nombre de médecins devient insuffisant sur Villiers, mais ce n'est pas une surprise pour la mairie en place, c'était prévisible, vu les nouvelles constructions... Ce projet aurait donc pu être travaillé depuis longtemps.

Alors que le renoncement aux soins progresse ! Comment peut-on entendre ce type de réponse de la part d'adjoints au maire, Oui, aujourd'hui, de plus en plus de français renoncent à des soins ou les reportent faute de moyens. Cette situation est aggravée par le système de prix « libres » qui conduit des professionnels de santé à appliquer des dépassements d'honoraires parfois très élevés.

Depuis 2009, la Loi HPST, dite « Loi Bachelot » a imposé la fermeture de la maternité et des urgences de l'hôpital de Juvisy, les franchises médicales, les dépassements d'honoraires, le déremboursement de médicaments de premières nécessité, le regroupement des analyses de laboratoires, ce qui réduit encore plus l'accès aux soins.

Ouvrir un centre public de santé pluri-professionnelles, en collaboration avec l'agglomération du Val d'Orge, attirer de nouveaux praticiens, me semblait actuellement indispensable, de façon à répondre à la demande de la population.

Malheureusement, il en sera autrement...

Brigitte HADET - 16/3/15